

2017-7068  
2018-03-29

BASE

GROUP 1B INSECTICIDE

**LAGON® 480 E**

INSECTICIDE

COMMERCIAL

Il est interdit d'utiliser ce produit dans les résidences et autour de celles-ci et dans les aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Il est interdit aux particuliers d'utiliser ces produits.



AVERTISSEMENT

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF : Diméthoate 480 g/L

N° D'HOMOLOGATION 9382

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT : 1-800-561-8273.

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.  
PO Box 5234 | 64137 Hwy 543 E  
High River, AB T1V 1M4 1-800-328-4678

CONTENU NET : 1 L – 115 L

1/16

FRONT

GROUP 1B INSECTICIDE

**LAGON® 480 E**

INSECTICIDE

COMMERCIAL

Il est interdit d'utiliser ce produit dans les résidences et autour de celles-ci et dans les aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Il est interdit aux particuliers d'utiliser ces produits.



AVERTISSEMENT

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF : Diméthoate 480 g/L

N° D'HOMOLOGATION 9382

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT : 1-800-561-8273.

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.  
PO Box 5234 | 64137 Hwy 543 E  
High River, AB T1V 1M4 1-800-328-4678

CONTENU NET : 1 L – 115 L

**PRÉCAUTIONS**  
**NOCIF OU MORTEL EN CAS D'INGESTION, D'INHALATION OU D'ABSORPTION PAR LA PEAU**  
**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Garder l'équipement de protection individuelle suivant à portée de main pour l'utiliser en cas d'urgence (c'est-à-dire bris de l'emballage, déversement ou panne de matériel) : combinaison et gants résistants aux produits chimiques, couvre-chef résistant aux produits chimiques et un respirateur.

Ne pas utiliser dans les serres.

Il est interdit d'utiliser ce produit autour des résidences et d'autres aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Ce produit ne peut être utilisé par les particuliers ni par aucun autre utilisateur non certifié.

Appliquer uniquement lorsque la possibilité de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines comme des maisons, des chalets, des écoles et des sites récréatifs est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé pour l'application et des réglages du pulvérisateur.

Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. N'utiliser qu'avec une ventilation suffisante. Ne pas utiliser à l'intérieur. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Bien se laver après la manipulation et avant de manger ou de fumer. Éviter de contaminer les aliments des humains et des animaux. Tenir loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues.

Ne pas utiliser dans les laiteries. Sortir le bétail et la volaille des bâtiments avant de pulvériser. Ne pas contaminer les mangeoires, les litières ni les abreuvoirs. Ne pas utiliser à l'intérieur. Ne pas mélanger avec du lait de chaux, et ne pas appliquer moins de 2 semaines après un chaulage. Tenir à l'abri du soleil.

Sur les plantes mellifères (luzerne, trèfle rouge, mélilot et trèfle hybride), pulvériser au moins 5 jours avant l'apparition des fleurs, et ne pas y introduire les ruches avant la pleine floraison. Enlever les ruches des environs avant de pulvériser. S'il faut pulvériser pendant la floraison, le faire après la tombée de la nuit ou très tôt le matin pour réduire la mortalité des abeilles qui pourraient être en train de butiner.

Ce produit est toxique pour les oiseaux et les autres animaux sauvages. Afin de nuire le moins possible aux abeilles, n'appliquer qu'après la tombée de la nuit, quand les abeilles sont à l'intérieur des ruches, ou tôt le matin, avant que les abeilles commencent à butiner dans les champs. Ne pas appliquer sur les plantes comme la luzerne lorsqu'elles sont en pleine floraison.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Expédier et entreposer entre 4 et 30 °C.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.

Mesures techniques de protection et équipement de protection individuelle:

A. Mélange et chargement des liquides (tous les usages sauf en foresterie)

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures résistantes aux produits chimiques, des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un masque facial, et une protection respiratoire acceptable.

Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur muni soit d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée NIOSH/ et pourvu d'un préfiltre approuvé pour les pesticides, soit d'une boîte filtrante approuvée NIOSH/ pour les pesticides.

B. Mélange et chargement de liquides (foresterie : pruche, épinette, sapin baumier)

Employer un système fermé pour le mélange et pour le chargement en vue d'un traitement par voie aérienne en foresterie (pruche, épinette et sapin baumier). Porter une combinaison en coton par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures résistantes aux produits chimiques, des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques, et des lunettes de protection ou un masque facial.

C. Mélange et chargement de liquides (foresterie : Douglas taxifolié (semenciers), épinette de Sitka (semenciers), épinettes (semenciers et milieux forestiers))

Pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que durant le nettoyage et la réparation du matériel, porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures résistantes aux produits chimiques, des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un écran facial et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur muni SOIT d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée NIOSH/MSHA/BHSE et pourvu d'un préfiltre approuvé pour les pesticides, SOIT d'une boîte filtrante approuvée NIOSH/MSHA/BHSE pour les pesticides.

D. Application par voie aérienne

Porter une combinaison en coton par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures et des chaussettes.

**E. Application au moyen d'une rampe d'aspersion**

Pour l'application au moyen d'une rampe d'aspersion, travailler dans une cabine fermée offrant une barrière physique et une protection respiratoire (c'est-à-dire une cabine munie d'un dispositif de filtration des poussières et des embruns et/ou d'un dispositif de purification des vapeurs et des gaz). La cabine fermée doit être munie d'une barrière résistante aux produits chimiques qui isole complètement l'occupant et qui empêche tout contact avec les pesticides présents à l'extérieur de la cabine. Porter une combinaison de coton par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures résistantes aux produits chimiques et des chaussettes. Il n'est pas nécessaire de porter des gants résistants aux produits chimiques lorsqu'on conduit un véhicule à cabine fermée, mais il faut en porter pendant le nettoyage et la réparation du matériel.

**F. Traitement au moyen d'un pulvérisateur pneumatique**

Pour l'application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique, travailler dans une cabine fermée offrant une barrière physique et une protection respiratoire (c'est-à-dire une cabine munie d'un dispositif de filtration des poussières et des embruns et/ou d'un dispositif de purification des vapeurs et des gaz). La cabine fermée doit être munie d'une barrière résistante aux produits chimiques qui isole complètement l'occupant et qui empêche tout contact avec les pesticides présents à l'extérieur de la cabine. Porter une combinaison en coton par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures résistantes aux produits chimiques et des chaussettes. Il n'est pas nécessaire de porter des gants résistants aux produits chimiques lorsqu'on conduit un véhicule à cabine fermée, mais il faut en porter pendant le nettoyage et la réparation du matériel.

S'il est impossible d'employer une cabine fermée, porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures résistantes aux produits chimiques, des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques et un couvre-chef résistant aux produits chimiques. Les couvre-chefs acceptables sont notamment ceux de type So'Wester, les chapeaux imperméables à large bord, et les cagoules offrant une protection suffisante du cou. Pendant le traitement, ne pas porter les mains au visage ou sur d'autres parties du corps qui ne sont pas protégées.

**G. Application au moyen d'un pulvérisateur manuel**

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures résistantes aux produits chimiques, des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur muni soit d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée NIOSH/MSHA/BHSE et pourvu d'un préfiltre approuvé pour les pesticides, soit d'une boîte filtrante approuvée NIOSH/MSHA/BHSE pour les pesticides. Limiter la quantité de matière active manipulée par jour à 2,8 kg par personne (environ 2 950 L à une dose de 0,96 g m.a./L) lorsque le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel.

**H. Application au moyen d'un pulvérisateur à main à compression manuelle ou d'un pulvérisateur à réservoir dorsal (Douglas taxifolié (semenciers), épinette de Sitka (semenciers), épinettes (semenciers et milieux forestiers)):**

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures résistantes aux produits chimiques, des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur muni soit d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée NIOSH/MSHA/BHSE et pourvu d'un préfiltre approuvé pour les pesticides, soit d'une boîte filtrante approuvée NIOSH/MSHA/BHSE pour les pesticides.

NE PAS appliquer au moyen d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique. N'utiliser qu'avec un pulvérisateur à main à compression manuelle ou un pulvérisateur à réservoir dorsal.

**I. Application au moyen d'un pulvérisateur pour emprises**

Pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que durant le nettoyage et la réparation du matériel, porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures résistantes aux produits chimiques, des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques et des lunettes de protection ou un écran facial.

**J. Traitement par bassinage du sol, par injection dans le sol ou par chimigation**

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures résistantes aux produits chimiques, des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur muni soit d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée NIOSH/MSHA/BHSE et pourvu d'un préfiltre approuvé pour les pesticides, soit d'une boîte filtrante approuvée NIOSH/MSHA/BHSE pour les pesticides.

**PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT**

TOXIQUE pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par la dérive de pulvérisation ou par contact avec des résidus présents sur les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes qui produisent des fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs pour les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides - Pratiques exemplaires de gestion sur le site Web de Santé Canada

([www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs](http://www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs)). Suivre les instructions propres à la culture pour savoir quand appliquer le produit.

Pour les applications sur les cultures qui attirent beaucoup les insectes pollinisateurs (luzerne, trèfle, canola, carthame, bleuets, cerises, pêches, poires, asperges et plantes ornementales d'extérieur, à l'exception des conifères à feuillage persistant), ou lorsqu'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques :

**NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ni dans les 5 jours précédant la floraison.**

Pour les applications sur toutes les autres cultures :

Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.

**TOXIQUE** pour certains insectes utiles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs pour les insectes utiles dans les habitats à proximité des zones traitées, comme les haies et les terrains boisés.

**TOXIQUE** pour les oiseaux, les mammifères et les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons précisées dans le **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées jusqu'aux habitats aquatiques, évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et les conditions propices au ruissellement sont notamment des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et mal drainé (par exemple sols compactés ou à texture fine, comme l'argile).

Éviter d'appliquer le produit si des précipitations abondantes sont prévues.

Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par le ruissellement en aménageant une bande de végétation entre la zone à traiter et le plan d'eau.

#### **DÉCONTAMINATION**

En cas de déversement accidentel de LAGON 480 E Insecticide, frotter immédiatement la surface contaminée avec une solution concentrée de savon à linge ou avec de la soude caustique pour la lessive. Les détergents ne sont pas appropriés. Sur les surfaces en bois naturel, il faut frotter à plusieurs reprises. Éviter les déversements sur tous les types de carreaux à plancher ou de linoléum.

#### **PREMIERS SOINS**

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Le diméthoate est un composé organophosphoré qui inhibe l'activité de la cholinestérase. Les symptômes habituels d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les étourdissements, une sudation et une salivation excessives, l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas d'intoxication grave, les symptômes peuvent être des contractions musculaires, une faiblesse, des tremblements, une perte de coordination, des vomissements, des crampes abdominales et la diarrhée. Lorsque l'intoxication constitue un danger de mort, on observe une perte de conscience, de l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire accompagnée d'une composante cardiovasculaire secondaire. Il faut traiter les symptômes. S'il y a eu exposition, les analyses de la cholinestérase plasmatique et érythrocytaire peuvent donner une idée du degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer des données de base). L'atropine, administrée uniquement par injection, est l'antidote privilégié.

Les oximes (comme le chlorure de pralidoxime) peuvent avoir un effet thérapeutique s'ils sont administrés dès les premiers symptômes. Cependant, il ne faut les administrer qu'avec de l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir rétabli la perméabilité des voies respiratoires et la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

#### **Signes et symptômes :**

**CAS PEU GRAVES :** Maux de tête, fatigue, vertiges, transpiration.

**CAS ASSEZ GRAVES :** Vue brouillée, nausées, vomissements, serrement de poitrine, difficulté à respirer, crampes abdominales, diarrhée, salivation.

**CAS TRÈS GRAVES :** Contractions musculaires, constriction des pupilles (caractéristique), coma, convulsions et décès.

**DIAGNOSTIC :** Tableau clinique comportant les signes et les symptômes susmentionnés. Diminution du taux de cholinestérase plasmatique ou érythrocytaire de 50 % ou normal.

**TRAITEMENT MÉDICAL :** L'atropine en est un antidote.

**CAS TRÈS GRAVES :** Administrer 4 ou 8 mg d'atropine par voie intraveineuse toutes les 10 à 15 minutes jusqu'à ce que l'atropinisation soit complète.

**CAS MOINS GRAVES :** Administrer 2 à 4 mg d'atropine par voie intramusculaire toutes les 60 minutes. Dès l'apparition des signes d'atropinisation complète, diminuer la dose et la fréquence à 1 mg toutes les 2 à 4 heures. Maintenir l'atropinisation complète pendant au moins 24 heures après le début du traitement. Chez l'enfant, diminuer proportionnellement les doses selon le poids corporel.

Le chlorure de pralidoxime (chlorure de 2-PAM ou Protopam) peut être efficace comme complément de l'atropine. En suivre le mode d'emploi. Ce produit, si on en répète ou prolonge l'emploi, peut causer une inhibition du cholinestérase. La cyclohexanone est utilisée comme diluant.

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique.

#### **ENTREPOSAGE**

Ne pas utiliser, verser, renverser ni entreposer près d'une source de chaleur ni d'une flamme nue. Ne pas mettre en plein soleil. Expédier et entreposer entre 4 et 30 °C.

#### **ÉLIMINATION**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

DATAPAK

GROUP 1B INSECTICIDE

**LAGON® 480 E**

INSECTICIDE

COMMERCIAL

Il est interdit d'utiliser ce produit dans les résidences et autour de celles-ci et dans les aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Il est interdit aux particuliers d'utiliser ces produits.



AVERTISSEMENT

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF : Diméthoate 480 g/L

N° D'HOMOLOGATION 9382

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT : 1-800-561-8273.

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.  
PO Box 5234 | 64137 Hwy 543 E  
High River, AB T1V 1M4 1-800-328-4678

CONTENU NET : 1 L – 115 L

1/16

**PRÉCAUTIONS**  
**NOCIF OU MORTEL EN CAS D'INGESTION, D'INHALATION OU D'ABSORPTION PAR LA PEAU**  
**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**Garder l'équipement de protection individuelle suivant à portée de main pour l'utiliser en cas d'urgence (c'est-à-dire bris de l'emballage, déversement ou panne de matériel) : combinaison et gants résistants aux produits chimiques, couvre-chef résistant aux produits chimiques et un respirateur.**

**Ne pas utiliser dans les serres.**

**Il est interdit d'utiliser ce produit autour des résidences et d'autres aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Ce produit ne peut être utilisé par les particuliers ni par aucun autre utilisateur non certifié. Appliquer uniquement lorsque la possibilité de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines comme des maisons, des chalets, des écoles et des sites récréatifs est minimale. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé pour l'application et des réglages du pulvérisateur.**

Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. N'utiliser qu'avec une ventilation suffisante. Ne pas utiliser à l'intérieur. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Bien se laver après la manipulation et avant de manger ou de fumer. Éviter de contaminer les aliments des humains et des animaux. Tenir loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues.

Ne pas utiliser dans les laiteries. Sortir le bétail et la volaille des bâtiments avant de pulvériser. Ne pas contaminer les mangeoires, les litières ni les abreuvoirs. Ne pas utiliser à l'intérieur. Ne pas mélanger avec du lait de chaux, et ne pas appliquer moins de 2 semaines après un chaulage. Tenir à l'abri du soleil.

Sur les plantes mellifères (luzerne, trèfle rouge, mélilot et trèfle hybride), pulvériser au moins 5 jours avant l'apparition des fleurs, et ne pas y introduire les ruches avant la pleine floraison. Enlever les ruches des environs avant de pulvériser. S'il faut pulvériser pendant la floraison, le faire après la tombée de la nuit ou très tôt le matin pour réduire la mortalité des abeilles qui pourraient être en train de butiner.

Ce produit est toxique pour les oiseaux et les autres animaux sauvages. Afin de nuire le moins possible aux abeilles, n'appliquer qu'après la tombée de la nuit, quand les abeilles sont à l'intérieur des ruches, ou tôt le matin, avant que les abeilles commencent à butiner dans les champs. Ne pas appliquer sur les plantes comme la luzerne lorsqu'elles sont en pleine floraison.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Expédier et entreposer entre 4 et 30 °C.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.

Mesures techniques de protection et équipement de protection individuelle

A. Mélange et chargement des liquides (tous les usages sauf en foresterie)

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures résistantes aux produits chimiques, des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un masque facial, et une protection respiratoire acceptable.

Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur muni soit d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée NIOSH et pourvu d'un préfiltre approuvé pour les pesticides, soit d'une boîte filtrante approuvée NIOSH pour les pesticides.

B. Mélange et chargement de liquides (foresterie : pruche, épinette, sapin baumier)

Employer un système fermé pour le mélange et pour le chargement en vue d'un traitement par voie aérienne en foresterie (pruche, épinette et sapin baumier). Porter une combinaison en coton par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures résistantes aux produits chimiques, des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques, et des lunettes de protection ou un masque facial.

C. Mélange et chargement de liquides (foresterie : Douglas taxifolié (semenciers), épinette de Sitka (semenciers), épinettes (semenciers et milieux forestiers))

Pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que durant le nettoyage et la réparation du matériel, porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures résistantes aux produits chimiques, des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un écran facial et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur muni SOIT d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée NIOSH/MSHA/BHSE et pourvu d'un préfiltre approuvé pour les pesticides, SOIT d'une boîte filtrante approuvée NIOSH/MSHA/BHSE pour les pesticides.

D. Application par voie aérienne

Porter une combinaison en coton par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures et des chaussettes.

E. Application au moyen d'une rampe d'aspersion



Pour l'application au moyen d'une rampe d'aspersion, travailler dans une cabine fermée offrant une barrière physique et une protection respiratoire (c'est-à-dire une cabine munie d'un dispositif de filtration des poussières et des embruns et/ou d'un dispositif de purification des vapeurs et des gaz). La cabine fermée doit être munie d'une barrière résistante aux produits chimiques qui isole complètement l'occupant et qui empêche tout contact avec les pesticides présents à l'extérieur de la cabine. Porter une combinaison de coton par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures résistantes aux produits chimiques et des chaussettes. Il n'est pas nécessaire de porter des gants résistants aux produits chimiques lorsqu'on conduit un véhicule à cabine fermée, mais il faut en porter pendant le nettoyage et la réparation du matériel.

#### F. Traitement au moyen d'un pulvérisateur pneumatique :

Pour l'application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique, travailler dans une cabine fermée offrant une barrière physique et une protection respiratoire (c'est-à-dire une cabine munie d'un dispositif de filtration des poussières et des embruns et/ou d'un dispositif de purification des vapeurs et des gaz). La cabine fermée doit être munie d'une barrière résistante aux produits chimiques qui isole complètement l'occupant et qui empêche tout contact avec les pesticides présents à l'extérieur de la cabine. Porter une combinaison en coton par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures résistantes aux produits chimiques et des chaussettes. Il n'est pas nécessaire de porter des gants résistants aux produits chimiques lorsqu'on conduit un véhicule à cabine fermée, mais il faut en porter pendant le nettoyage et la réparation du matériel.

S'il est impossible d'employer une cabine fermée, porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures résistantes aux produits chimiques, des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques et un couvre-chef résistant aux produits chimiques. Les couvre-chefs acceptables sont notamment ceux de type So'Wester, les chapeaux imperméables à large bord, et les cagoules offrant une protection suffisante du cou. Pendant le traitement, ne pas porter les mains au visage ou sur d'autres parties du corps qui ne sont pas protégées.

#### G. Application au moyen d'un pulvérisateur manuel :

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures résistantes aux produits chimiques, des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur muni soit d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée NIOSH/MSHA/BHSE et pourvu d'un préfiltre approuvé pour les pesticides, soit d'une boîte filtrante approuvée NIOSH/MSHA/BHSE pour les pesticides. Limiter la quantité de matière active manipulée par jour à 2,8 kg par personne (environ 2 950 L à une dose de 0,96 g m.a./L) lorsque le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel.

#### H. Application au moyen d'un pulvérisateur à main à compression manuelle ou d'un pulvérisateur à réservoir dorsal (Douglas taxifolié (semenciers), épinette de Sitka (semenciers), épinettes (semenciers et milieux forestiers))

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures résistantes aux produits chimiques, des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur muni soit d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée NIOSH/MSHA/BHSE et pourvu d'un préfiltre approuvé pour les pesticides, soit d'une boîte filtrante approuvée NIOSH/MSHA/BHSE pour les pesticides.

NE PAS appliquer au moyen d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique. N'utiliser qu'avec un pulvérisateur à main à compression manuelle ou un pulvérisateur à réservoir dorsal.

#### I. Application au moyen d'un pulvérisateur pour emprises

Pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que durant le nettoyage et la réparation du matériel, porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures résistantes aux produits chimiques, des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques et des lunettes de protection ou un écran facial.

#### J. Traitement par bassinage du sol, par injection dans le sol ou par chimigation

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures résistantes aux produits chimiques, des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur muni soit d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée NIOSH/MSHA/BHSE et pourvu d'un préfiltre approuvé pour les pesticides, soit d'une boîte filtrante approuvée NIOSH/MSHA/BHSE pour les pesticides.

### PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT

**TOXIQUE** pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par la dérive de pulvérisation ou par contact avec des résidus présents sur les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes qui produisent des fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs pour les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides - Pratiques exemplaires de gestion sur le site Web de Santé Canada ([www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs](http://www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs)). Suivre les instructions propres à la culture pour savoir quand appliquer le produit.

Pour les applications sur les cultures qui attirent beaucoup les insectes pollinisateurs (luzerne, trèfle, canola, carthame, bleuets, cerises, pêches, poires, asperges et plantes ornementales d'extérieur, à l'exception des conifères à feuillage persistant), ou lorsqu'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques :

NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ni dans les 5 jours précédant la floraison.

Pour les applications sur toutes les autres cultures :

Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.

**TOXIQUE** pour certains insectes utiles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs pour les insectes utiles dans les habitats à proximité des zones traitées, comme les haies et les terrains boisés.

TOXIQUE pour les oiseaux, les mammifères et les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées jusqu'aux habitats aquatiques, évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et les conditions propices au ruissellement sont notamment des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et mal drainé (par exemple sols compactés ou à texture fine, comme l'argile).

Éviter d'appliquer le produit si des précipitations abondantes sont prévues.

Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par le ruissellement en aménageant une bande de végétation entre la zone à traiter et le plan d'eau.

#### MODE D'EMPLOI

Lagon 480E est un insecticide systémique, c'est-à-dire qu'il est absorbé à l'intérieur de la plante au moment de l'application et, comme c'est le cas de tous les produits systémiques, il peut causer chez certaines plantes des réactions qui ne sont ni prévisibles ni observées chez tous les spécimens de l'espèce.

LAGON 480 E Insecticide est généralement efficace contre les pucerons et les autres insectes mentionnés, les cochenilles et les acariens. LAGON 480 E Insecticide peut s'appliquer par pulvérisation ou par arrosage du pied. LAGON 480 E Insecticide est un concentré émulsifiable. Utiliser les quantités indiquées dans un plein volume d'eau.

#### Zones tampons

AUCUNE zone tampon N'EST REQUISE lorsque les méthodes ou le matériel d'application suivants sont utilisés : pulvérisateur manuel, pulvérisateur à réservoir dorsal ou traitement localisé.

Il faut établir les zones tampons définies au tableau 4 qui suit entre le point d'application directe du produit et la limite la plus rapprochée des habitats d'eau douce sensibles sous le vent (lacs, rivières et ruisseaux, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, marais, réservoirs et milieux humides) ou des habitats marins ou estuariens sensibles.

Méthode d'application	Crop		Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des			
			habitats d'eau douce d'une profondeur de:		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de	
			moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m
Pulvérisateur agricole*	Céréales, blé, cultures fourragères, fraises, légumes, asperges, pommes de terre, tomates, lin, trèfle, Bleuet en corymbe		1	1	2	1
	Plantes à fleurs		3	1	4	2
Pulvérisateur pneumatique	Arbres de Noël, plantes ornementales	Début de croissance	10	4	15	5
		Fin de croissance	5	2	5	3
	Arbres fruitiers	Début de croissance	15	10	20	10
		Fin de croissance	10	4	10	5
	Milieux forestiers	Début de croissance	30	20	30	25
		Fin de croissance	20	10	25	15
	Épinettes de Sitka	Début de croissance	35	25	40	30
		Fin de croissance	25	20	30	20
Pulvérisation par voie aérienne	Lin	Voilure fixe	1	0	1	0
		Voilure tournante	1	0	1	0
	Céréales, cultures fourragères, blé	Voilure fixe	5	1	10	1
		Voilure tournante	4	1	10	1
	Trèfle	Voilure fixe	10	1	15	1
		Voilure tournante	5	1	10	1
	Arbres et arbustes	Voilure fixe	35	1	50	5
		Voilure tournante	20	1	30	5
	Foresterie (pruche, épinette, sapin baumier)	Voilure fixe	90	1	150	15
		Voilure tournante	55	1	90	2

\* Dans le cas du pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée sur toute sa longueur d'un écran (toile, rideau) qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire de 70 % la zone tampon indiquée sur l'étiquette. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur égale ou inférieure à 30 cm au-dessus du couvert végétal permet de réduire de 30 % la zone tampon indiquée sur l'étiquette.

Si l'on emploie un mélange en cuve, lire l'étiquette de tous les produits entrant dans le mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (la plus restrictive).

### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance, Insecticide de LAGON 480 E, insecticide ou acaricide du groupe 1B. Toute population d'insectes ou d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide de LAGON 480 E et à d'autres insecticides ou acaricides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides ou acaricides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides ou acaricides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide LAGON 480 E ou les insecticides ou acaricides du même groupe 1B avec des insecticides ou acaricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- On peut dire, p.ex., d'éviter d'effectuer plus de pulvérisations indiquées de l'insecticide de LAGON 480 E ou d'autres insecticides ou acaricides du même groupe pendant une saison.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides ou acaricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides ou acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes ou d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au directeur du service technique, Loveland Products Canada Inc. au 1- 800-328-4678 ou à [www.uap.ca](http://www.uap.ca).

**ÉPANDAGE TERRESTRE:** Diluer avec de l'eau jusqu'à 200 à 300 L/ha, sauf indication contraire.

**ÉPANDAGE AÉRIEN:** Sauf indication contraire, diluer avec de l'eau jusqu'à 11 à 22 L/ha pour les bleuets, les céréales (orge, avoine, blé, seigle) et le pois. Diluer avec de l'eau jusqu'à 10 à 30 L/ha pour les autres plantes de grande culture et légumes si l'épandage aérien est indiqué.

### **INSTRUCTIONS CONCERNANT L'ÉPANDAGE AÉRIEN**

N'utiliser que lorsque l'épandage aérien est indiqué sur la présente étiquette.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présents.

### **Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume).

Utiliser une pression de moins de 300 kPa aux buses. Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas pulvériser si la vitesse du vent dépasse 10 à 15 km/h. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable. Ne pas laisser le brouillard de pulvérisation dériver sur les zones sensibles, telles que les eaux et les zones urbaines et résidentielles.

### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un écran facial les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe d'aspersion doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS vaporiser directement au-dessus des plants à traiter.

À l'extrémité des rangs et dans les rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h dans la zone de traitement (d'après la mesure prise hors de la zone de traitement, du côté d'où vient le vent).

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent, mesurée à 2 m du sol, est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les tourbillons d'air créés par la turbulence au bout des ailes de l'aéronef, les buses NE DOIVENT PAS être distribuées sur plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

#### Mises en garde propres au produit

Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-328-4678. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume: Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 10 litres par hectare, sauf indication contraire.

**PLANTES DE GRANDE CULTURE ET LÉGUMES** : Appliquer dès l'apparition des ravageurs et répéter le traitement en cas d'infestation ou comme il est indiqué. Appliquer avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 1 000 L par hectare, sauf indication contraire. Sauf indication contraire, l'application peut se faire par voie terrestre seulement.

PLANTES DE GRANDE CULTURE ET LÉGUMES	RAVAGEURS SUPPRIMÉS	QUANTITÉ PAR HECTARE	QUANTITÉ POUR 10 L	DÉLAI AVANT LA RÉCOLTE (JOURS)	NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS PAR ANNEE
Luzerne (semencière et fourragère)	Pucerons, cicadelles, charançon postiche de la luzerne (réduction du nombre de larves)	425 mL	4 mL	10	2
REMARQUES : Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 10 jours après l'application. Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.					
	Mineuses	550 mL	5 mL	10	1
REMARQUES : Contre les mineuses, utiliser au moins 200 L d'eau par hectare par voie terrestre. Ne pas appliquer pendant la floraison. L'application peut se faire par voie terrestre ou aérienne. Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.					
	Sauterelles (nymphe)	550 mL	5 mL	10	1
	Sauterelles (adultes ou ailées)	850-900 mL	9 mL	10	2
REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison. Suivre les prévisions provinciales. Appliquer lorsque les sauterelles sont jeunes (aux stades nymphaux 2-4) et qu'il y a des signes de dégâts. Pour de meilleurs résultats, appliquer avant le développement des ailes. En cas de forte infestation, appliquer aussi sur une bande de 15 m le long de					

la clôture autour du champ. NE PAS APPLIQUER SUR LES CULTURES CONTIGUËS NON HOMOLOGUÉES. Quand la proportion des sauterelles matures ou aux stades nymphaux avancés est élevée et que la densité du couvert végétal empêche la pénétration de la bouillie, utiliser la dose maximale.

Luzerne (semencière)	Punaises, cochenilles	1,1 L	10 mL	28	1
REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison. Appliquer juste avant que la luzerne commence à fleurir. Prévoir au moins 10 jours avant de mettre les abeilles coupeuses de feuilles dans le champ. Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 28 jours après le traitement. L'application peut se faire par voie terrestre ou aérienne.					
Asperge	Puceron de l'asperge	2,3 L	35 mL	Sans objet	2
REMARQUES : Par voie terrestre : Appliquer avec un pulvérisateur à rampe ou pour cultures de plein champ avec 675 L d'eau par hectare. Dans le cas des asperges matures, traiter d'abord le 1er juillet, après la récolte, et ensuite toutes les 3-4 semaines, jusqu'à la défoliation en octobre. Le diméthoate devrait être appliqué après la récolte seulement, mais s'il est appliqué sur des asperges immatures, ne pas cueillir les asperges pour qu'elles servent d'aliment aux humains ou aux animaux. Dans le cas des asperges immatures, commencer à traiter à la mi-mai. Appliquer SEULEMENT par voie terrestre. <b>Intervalle minimal entre les applications (7 jours)</b> . Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.					
Orge, avoine, blé (voir aussi «Céréales» ci-dessous)	Thrips	1 L	10 mL	35	2
REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). délais d'attente avant le pâturage (DAAP) minimal de 14 jours. Par voie terrestre, utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes (d'habitude, 110-275 L/ha). Mêmes restrictions concernant le broutage et la récolte comme fourrage que dans la section Blé de la présente étiquette. Appliquer par voie terrestre ou aérienne. Par voie aérienne, utiliser 10 à 30 L d'eau par hectare.					
Haricot (à rames, mange-tout)	Pucerons, sauterelles, cicadelles, mineuses, coccinelle mexicaine des haricots, tétranyques, punaises, punaise terne	700 mL-1 L	7-10 mL	7	2
REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison. Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Répéter le traitement au besoin. Ne pas utiliser le feuillage traité comme nourriture pour le bétail. L'application peut se faire par voie terrestre ou aérienne.					
Betterave	Punaise terne	700 mL	7 mL	12	2
REMARQUES : Appliquer SEULEMENT par voie terrestre. Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (3 jours). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.					
Chou-fleur, brocoli, chou de Bruxelles	Pucerons	700 mL-1 L	7-10 mL	7 Brocoli, chou-fleur 21 Chou de Bruxelles	2
REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités (Chou-fleur, brocoli) : Délai de sécurité (5 jours). Toutes les activités (Chou de Bruxelles) : Délai de sécurité (2 jours). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si					

un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison. Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Répéter le traitement au besoin. Appliquer SEULEMENT par voie terrestre.

Chou-fleur, brocoli	Thrips	550 mL-1,25 L	6-12 mL	7	2
REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (5 jours). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison. Appliquer tous les 10 jours à partir de la pomaison. Appliquer SEULEMENT par voie terrestre.					
Alpiste des Canaries (semencier)	Pucerons	500 mL	5 mL	21	2
REMARQUES : Appliquer par voie aérienne ou terrestre quand il y a plus de 50 pucerons par épi, entre l'épiaison et le stade pâteux mou. Appliquer par voie terrestre ou aérienne. Intervalle minimal entre les applications (30 jours). 2 applications maximale per année. Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.					
Colza canola	Pucerons, cicadelles, sauterelles	850-900 mL	9 mL	21	2
REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison. Appliquer par voie terrestre ou aérienne.					
Céleri	Pucerons (y compris le puceron de la carotte, le puceron vert du pêcher et le puceron de la digitale)	700 mL	7 mL	7	2
REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (3 jours). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison. Commencer à traiter 3 semaines après le repiquage. Appliquer SEULEMENT par voie terrestre.					
Céréales (orge, avoine, blé, seigle)	Sauterelles (nymphe), punaise de Say	550 mL	5 mL	35	2
	Sauterelles (adultes)	850 mL-1 L	V. remarques		2
REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 14 jours après un traitement à la dose de 850 mL. Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 28 jours après un traitement à la dose de 1 L. Suivre les prévisions provinciales. Appliquer lorsque les sauterelles sont jeunes (aux stades nymphaux 2-4). Pour de meilleurs résultats, appliquer avant le développement des ailes. En cas de forte infestation, appliquer aussi sur une bande de 15 m le long de la clôture autour du champ. NE PAS APPLIQUER SUR LES CULTURES CONTIGUËS NON HOMOLOGUÉES. Quand la proportion des sauterelles matures ou aux stades nymphaux avancés est élevée et que la densité du couvert végétal empêche la pénétration de la bouillie, utiliser la dose maximale. L'application peut se faire par voie terrestre ou aérienne.					
Chicorée, brocoli de Chine Pak-choï	Pucerons	600 mL-1 L	6-10 mL	7	2
REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (4 jours). Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Appliquer au feuillage par voie terrestre. Traiter quand il y a des pucerons. Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles					

dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison. Appliquer SEULEMENT par voie terrestre.

Aubergine	Punaise terne	500-700 mL	5-7 mL	7	2
REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison. Traiter quand il y a des punaises et que les plantes sont en fleurs. Traiter de nouveau 7-10 jours plus tard s'il y a encore des punaises. Pour le moment propice, consulter les autorités locales. Ne pas traiter quand les abeilles sont en train de butiner. Appliquer SEULEMENT par voie terrestre.					
Lin	Puceron de la pomme de terre	427 mL	4 mL	21	1
REMARQUES : Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison. Traiter depuis la fin de la floraison jusqu'au début du stade tige verte. Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Appliquer par voie terrestre ou aérienne. (200 L/ha par voie terrestre ou 11-22 L/ha par voie aérienne).					
Plantes fourragères (graminées, luzerne foin, trèfle, lotier)	Pucerons (ne fait que réprimer le puceron russe du blé)	425-550 mL	4-5 mL	2	2
	Sauterelles (faible infestation)	425-550 mL	4-5 mL	2	2
	Sauterelles-nymphes	550 mL		2	2
	Sauterelles-adultes	850 mL – 1L		28	2
	Punaises lygus	425 mL		2	2
	Punaises	425 mL		2	2
REMARQUES : TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison. Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 2 jours après un traitement à la dose de 425 ou 550 mL. Appliquer par voie terrestre ou aérienne.					
Légumes feuilles (laitue, bette à carde,	Pucerons, cicadelles	700 mL	7 mL	14	2
REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (3 jours). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison. Appliquer SEULEMENT par voie terrestre. Utiliser assez d'eau pour couvrir les plantes. Ne pas appliquer sur la laitue pommée. Délai entre le dernier traitement et la récolte : 7 jours (laitue, poirée, chou frisé et feuilles de navet) ou 21 jours (feuilles de betterave).					
feuilles de betterave et de navet)					
chou frisé	Pucerons, cicadelles	700 mL	7 mL	14V. ci-dessous	2
REMARQUES : Appliquer SEULEMENT par voie terrestre. Utiliser assez d'eau pour couvrir les plantes. Ne pas appliquer sur la laitue pommée. Délai entre le dernier traitement et la récolte : 7 jours. Intervalle minimal entre les applications (15 jours). 2 applications maximale per année. Toutes les activités : Délai de sécurité (3 jours) Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit					

que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.

Pois (de conserve ou de grande culture)	Pucerons	275-380 mL	2,5-3,6 mL	3	2
REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (14 jours). Dose maximale : 0,18 kg m.a./ha. Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison. Appliquer par voie aérienne ou par voie terrestre. Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes (100-300 L/ha par voie terrestre ou 10-30 L/ha par voie aérienne). Répéter le traitement au besoin. Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 21 jours après le dernier traitement.					
Piment	Pucerons, asticots	700 mL-1 L	7-10 mL	3	2
REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison. Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Répéter le traitement au besoin. Appliquer SEULEMENT par voie terrestre.					
Pomme de terre, tomate (de grande culture)	Pucerons, cicadelles, punaise terne	550 mL-1,0 L	5- 9 mL	7	2
REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Dose maximale: 0,48 kg m.a./ha. Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison. Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Ne pas faire plus de 3 traitements par saison. Pour le moment propice, consulter les autorités agricoles locales. Appliquer SEULEMENT par voie terrestre.					
Pâturages, terrains inutilisables	Sauterelles (nymphe Sauterelles (adultes)	550 mL 850 mL-1 L		2 V. remarques	2
REMARQUES : Suivre les prévisions provinciales. Appliquer lorsque les sauterelles sont jeunes (aux stades nymphaux 2-4) et qu'il y a des signes de dégâts. Pour de meilleurs résultats, appliquer avant le développement des ailes. En cas de forte infestation, appliquer aussi sur une bande de 15 m le long de la clôture autour du champ. NE PAS APPLIQUER SUR LES CULTURES CONTIGUËS NON HOMOLOGUÉES. Quand la proportion des sauterelles matures ou aux stades nymphaux avancés est élevée et que la densité du couvert végétal empêche la pénétration de la bouillie, utiliser la dose maximale. Pour la suppression des sauterelles adultes sur les terrains inutilisables, utiliser la dose maximale. Retirer les bovins avant de traiter. Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 2 jours après un traitement à la dose de 550 mL. Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 7 jours après un traitement à la dose de 850 mL. Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 28 jours après un traitement à la dose de 1 L. L'application peut se faire par voie terrestre ou aérienne. Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.					
Carthame	Sauterelles (nymphe et adultes)	550 mL-1 L		21	2
REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison. Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison. Appliquer lorsqu'il y a des dégâts et qu'il y a plus de 15 sauterelles par mètre carré dans la culture. Ne répéter le traitement qu'au besoin. Traiter par voie terrestre ou aérienne en utilisant assez d'eau pour bien couvrir les plantes.					



Soja	Pucerons, bruches des haricots, cicadelles, punaises ternes, punaises lygus	0,7-1 L	7-10 mL	30	2
------	--	---------	---------	----	---

REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison. Employer suffisamment d'eau pour bien couvrir les plantes. Répéter le traitement selon le besoin. Ne pas faire plus de 3 traitements par saison. Ne pas laisser le bétail paître ou consommer le feuillage traité. Peut être appliqué par épandage terrestre ou aérien.

Tétranyque à deux points	1 L	10 mL	30	2
--------------------------	-----	-------	----	---

REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison. Appliquer par épandage terrestre dans suffisamment d'eau pour couvrir complètement les plantes. Ne pas laisser le bétail paître ou consommer le feuillage traité. Peut être appliqué par épandage terrestre ou aérienne.

Ménilot trèfle rouge,  trèfle alsike	Charançon du ménilot REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison. Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 28 jours après le traitement. L'application peut se faire par voie terrestre ou aérienne.	850 mL-1,1 L	28	2
---	---	--------------	----	---

Blé (voir aussi «Céréales» ci-dessus)	Cécidomyie orangée du blé, puceron russe du blé	1 L	21	2
--	---	-----	----	---

REMARQUES : **Intervalle minimal entre les applications : 7 jours.** Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Si la population de cécidomyies persiste après 3-7 jours, faire un deuxième traitement. Utiliser au moins 100 L d'eau par hectare par voie terrestre et au moins 50 L d'eau par hectare par voie aérienne. Pour mieux couvrir les plantes, utiliser un plus grand volume d'eau. En présence de cécidomyies adultes (1 cécidomyie pour 4 ou 5 épis de blé), traiter une fois que 25 % de l'épi est sorti de la gaine, mais avant le début de la floraison. C'est à ce stade-ci que le blé risque d'être attaqué par les femelles pondueuses. Traiter en fin d'après-midi ou en soirée, lorsque la température est supérieure à 15 °C et que la vitesse du vent est inférieure à 10 km/h. Pour mieux pénétrer la culture, utiliser un plus grand volume de bouillie. Pour de bons résultats, il est essentiel de traiter au bon moment. Ne pas récolter moins de 21 jours après le traitement. Ce produit est toxique pour les abeilles, donc ne pas en appliquer là où les abeilles butinent ni près des ruchers. Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 7 jours après le traitement. Pour plus de renseignements sur les doses et le moment propice au traitement, consulter les autorités provinciales.

## FRUITS :

SAUF INDICATION CONTRAIRE, NE TRAITER QUE PAR VOIE TERRESTRE, Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 1 000 L par hectare, sauf indication contraire. Dans le cas du cerisier, du pêcher et du poirier, la dose à l'hectare est basée sur l'emploi de 3000 L de bouillie par arbre adulte de 4,5 à 5,5 m de haut. Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 3 000 L par hectare, sauf indication contraire. Les arbres plus ou moins grands exigeront peut-être plus ou moins de LAGON 480 E Insecticide. Pour le volume d'eau à utiliser selon la grandeur de l'arbre à traiter, suivre le calendrier provincial.

ARBES FRUITIERS	RAVAGEURS SUPPRIMÉS	QUANTITÉ PAR HECTARE	QUANTITÉ POUR 10 L	QUANTITÉ PAR 1000 L	DÉLAI AVANT LA RÉCOLTE (JOURS)	NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS PAR ANNEE
Poirier	Punaise terne REMARQUES : Poirier : Appliquer avant la floraison. Intervalle minimal entre les applications (10 jours). Dose maximale: 1,44 kg m.a./ha. Éclaircissage : Délai de sécurité (28 jours). Récolte manuelle, irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel : Délai de sécurité (17 jours). Toutes les autres activités : Délai de sécurité (1	6.25 mL	625 mL	28	2	

jour). TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.

Psylle du poirier		10-12,5 mL	1-1,25 L	28	2
-------------------	--	------------	----------	----	---

REMARQUES : Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes.. Intervalle minimal entre les applications (10 jours). Éclaircissage : Délai de sécurité (28 jours). Récolte manuelle, irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel : Délai de sécurité (17 jours). Toutes les autres activités : Délai de sécurité (1 jour). TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.

Pucerons		10-12,5 mL	1-1,25 L	28	2
----------	--	------------	----------	----	---

REMARQUES : Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes.. Intervalle minimal entre les applications (10 jours). Éclaircissage : Délai de sécurité (28 jours). Récolte manuelle, irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel : Délai de sécurité (17 jours). Toutes les autres activités : Délai de sécurité (1 jour). TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.

Acariens		10-12,5 mL	1-1,25 L	28	2
----------	--	------------	----------	----	---

REMARQUES : Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Intervalle minimal entre les applications (10 jours). Éclaircissage : Délai de sécurité (28 jours). Récolte manuelle, irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel : Délai de sécurité (17 jours). Toutes les autres activités : Délai de sécurité (1 jour). TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.

Pêcher  
(non fructifère)

Pucerons, tétranyques	1.7L	10- 15 mL	1-1,5 L	40	2
Punaise terne		5 mL	500 mL	-40	2

REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (10 jours). TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison. Appliquer dès l'apparition des insectes et répéter le traitement au besoin en utilisant assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Une certaine défoliation peut se produire si le sol est froid et humide et/ou que les conditions de séchage sont mauvaises pendant et après le traitement. Pour abîmer les plantes le moins possible, appliquer le matin quand la température est moyenne et que les conditions de séchage sont assez bonnes. Éclaircissage : Délai de sécurité (32 jours). Récolte manuelle, irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel : Délai de sécurité (20 jours). Toutes les autres activités : Délai de sécurité (3 jours).

Cerisier acide

Larves de tryptète des cerises	2.25 L	5 mL	500 mL	21	2
--------------------------------	--------	------	--------	----	---

REMARQUES : Appliquer pas plus de 6 jours après avoir piégé le premier adulte, et répéter le traitement 14 jours plus tard au besoin. Éclaircissage : Délai de sécurité (12 jours). Récolte manuelle, irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel : Délai de sécurité (9 jours). Toutes les autres activités : Délai de sécurité (12 heures). TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.

Cerisier doux

Larves de tryptète des cerises	2.25 L	5 mL	500 mL	21	2
--------------------------------	--------	------	--------	----	---

REMARQUES : Appliquer pas plus de 6 jours après avoir piégé le premier adulte, et répéter le traitement 14 jours plus tard au besoin. Éclaircissage : Délai de sécurité (12 jours). Récolte manuelle, irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel : Délai de sécurité (9 jours). Toutes les autres activités : Délai de sécurité (12 heures). TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.

PETIT FRUIT	RAVAGEURS SUPPRIMÉS	QUANTITÉ PAR HECTARE	QUANTITÉ POUR 10 L	QUANTITÉ PAR 1000 L	DÉLAI AVANT LA RÉCOLTE (JOURS)	NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS PAR SAISON
Bleuet (nain et en corymbe) Nain	Mouche de l'airelle	580 – 830 mL	6-8 mL		21	2
Corymbe		830 mL				
REMARQUES : Appliquer une semaine après le mûrissement des premiers fruits, en utilisant assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Ne pas utiliser plus de 1000 L de bouillie par hectare. Faire 1 ou 2 applications entre le milieu et la fin de juillet, selon la région et la saison. L'application peut se faire par voie terrestre ou aérienne. Récolte manuelle (en corymbe) : Délai de sécurité (12 jours). Récolte manuelle (nain) et toutes les autres activités : Délai de sécurité (12 heures). TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.						

Fraisier (fructifère)	Punaise terne	2.75 L	12,5 mL	1,25 L	7	2
REMARQUES : Traiter d'abord dès l'apparition des premières fleurs et ensuite 10-12 jours plus tard au besoin. Intervalle minimal entre les applications (10 jours). 2 applications maximale per année. Toutes les activités: Délai de sécurité (2 jours). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.						
Fraisier (fructifère et non fructifère)	Pucerons, tétranyques	2.25 L	10 mL	1. L	7	2
REMARQUES : Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Vaporiser dès l'apparition des insectes, et répéter le traitement tous les mois au besoin. Intervalle minimal entre les applications (10 jours). 2 applications maximale per année. Toutes les activités: Délai de sécurité (2 jours). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.						

PLANTES DE CULTURE	RAVAGEURS	QUANTITÉ PAR HECTARE	REMARQUES
Avelinier, noisetier	Pucerons	5L	Faire un traitement par saison, dès l'apparition des pucerons. NE PAS UTILISER MOINS DE 45 JOURS AVANT LA RÉCOLTE. À utiliser surtout sur les jeunes plantes. Éclaircissage : Délai de sécurité (34 jours). Récolte manuelle, irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel : Délai de sécurité (21 jours). Toutes les autres activités : Délai de sécurité (5 jours). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.

#### PLANTES ORNEMENTALES

##### REMARQUES GÉNÉRALES

##### N'APPLIQUER QUE PAR VOIE TERRESTRE

- LAGON 480 E Insecticide est un insecticide systémique vrai. Les insecticides systémiques sont absorbés par les plantes dès leur application. Comme tous les autres produits systémiques, ils peuvent causer, chez certaines plantes, des réactions imprévisibles qui ne se rencontrent pas chez tous les membres de l'espèce. Ne pas surdoser ni surpulvériser.
- Pour le MOMENT PROPICE des traitements pour la suppression des ravageurs particuliers des plantes ornementales, consulter les autorités agricoles locales. En général, sauf indication contraire, appliquer assez de bouillie pour bien couvrir les plantes dès l'apparition des ravageurs ou de leurs dégâts.
- L'EXPÉRIENCE montre que, chez les espèces auxquelles un traitement foliaire risque de causer des dégâts, l'arrosage du pied, lorsqu'il est conseillé, est moins dangereux. Si le traitement se fait sur le feuillage, ne pas le faire pendant la chaleur du jour ni quand la température est très élevée.
- NE PAS UTILISER sur les plantes ornementales non mentionnées.
- EN CAS DE DOUTE sur l'innocuité de la bouillie pour telle ou telle plante, il est conseillé d'en pulvériser sur une seule branche ou d'y tremper quelques feuilles et de voir si, après 3 ou 4 jours, elles sont abîmées.
- NE PAS UTILISER la bouillie sur les espèces suivantes à moins d'en avoir vérifié l'innocuité en la pulvérisant sur une seule branche ou en y trempant quelques feuilles :

orme d'Amérique	érable de Norvège
févier Sunburst	orme parasol
seringa	févier Moraine

et autres plantes ornementales non mentionnées sur la présente étiquette.

7. LAGON 480 E Insecticide n'abîme pas les espèces communes à feuillage persistant cultivées au Canada, pourvu qu'on utilise les doses conseillées.
8. Ne pas appliquer sur le feuillage pendant la chaleur du jour ni quand la température est très élevée.
9. Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 1 000 L par hectare, sauf indication contraire.

PLANTES À FLEURS D'EXTÉRIEUR	RAVAGEURS SUPPRIMÉS	QUANTITÉ POUR 1000 L D'EAU	QUANTITÉ POUR 10 L D'EAU
Azalée	Punaises Réticulées, mineuses, tétranyques, aleurodes REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (14 jours). 2 applications maximale per année. Toutes les activités : Délai de sécurité (2 jours). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.	1 L	10 mL
Camélia	Pucerons, acariens, cochenille du camélia PULVÉRISATION FOLIAIRE : Intervalle minimal entre les applications (10 jours). 2 applications maximale per année. Toutes les activités : Délai de sécurité (2 jours). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture, Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison. Faire deux traitements à 6 semaines d'intervalle la première année puis un traitement par an peu après l'apparition des premières pousses au printemps. ARROSAGE DU PIED : Au début du printemps, appliquer LAGON 480 E, à la dose de 60 mL par 10 L d'eau, au pied de chaque plante jusqu'à 2 m de haut. Pour les plantes plus grosses, augmenter proportionnellement la dose.	1 L	10 mL
Oeillet	Pucerons, thrips, tétranyques Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison, ni dans les 5 jours précédant la floraison..	1 L	10 mL
Hémérocalle	Pucerons, thrips REMARQUES : 1 application maximale per année. Toutes les activités : Délai de sécurité (7 jours). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.	2 L	20 mL
Fusain	Pucerons, cochenilles REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (14 jours). 2 applications maximale per année. Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.	2 L	20 mL
Gardénia	kermès du thé, aleurodes REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (14 jours). 2 applications maximale per année. Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.	1 L	10 mL

Gerbéra	Thrips	1 L	10 mL
REMARQUES : 1 application maximale per année. Toutes les activités : Délai de sécurité (2 jours) Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.			
Glaïeul	Pucerons, thrips	1 L	10 mL
REMARQUES : 1 application maximale per année. Toutes les activités : Délai de sécurité (2 jours) TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.			
Iris	Pucerons, perceur de l'iris, thrips	2 L	20 mL
Contre les perceurs, traiter quand les nouvelles feuilles ont 12-15 cm de long. REMARQUES : 1 application maximale per année. Toutes les activités : Délai de sécurité (7 jours). TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.			
Poinsettia (d'extérieur)	Pucerons, aleurodes, tétranyques, cochenilles	1 L	10 mL
REMARQUES : 1 application maximale per année. Toutes les activités : Délai de sécurité (2 jours). TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.			
Rosier (d'extérieur)	Pucerons, cicadelles, acariens, thrips	1 L	10 mL
REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (10 jours). 2 applications maximale per année. Toutes les activités : Délai de sécurité (2 jours). TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison. Bien appliquer toutes les 4 semaines pendant la saison de croissance.			

PLANTES ORNEMENTALES D'EXTÉRIEUR ET ARBRES DE NOËL	RAVAGEURS SUPPRIMÉS	QUANTITÉ POUR 1000 L D'EAU	QUANTITÉ POUR 10 L D'EAU
Arbres de Noël: sapin baumier, épinette, pruche, pin (mugo, l'épinette, rouge, sylvestre)	Pucerons, tétranyques, cochenilles, mineuse de tordeuse des bourgeons de l'épinette	1.5 L	15 mL
	REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (14 jours). 2 applications maximale per année. Éclaircissage : Délai de sécurité (18 jours). Irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel : Délai de sécurité (3 jours). Toutes les autres activités : Délai de sécurité (12 heures).		
	Chenille burcicole, perce-pousse européen du pin, perce-rameau du pin, pyrale des pousses du pin	2 L	20 mL
	REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (14 jours). 2 applications maximale per année. Éclaircissage : Délai de sécurité (18 jours). Irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel : Délai de sécurité (3 jours). Toutes les autres activités : Délai de sécurité (12 heures).		
Thuyas	Pucerons, chenilles burcicoles, acariens	2 L	20 mL
REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (14 jours). 2 applications maximale per année. Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures).			
Bouleau	Pucerons, petite mineuse du bouleau	500 mL	5 mL

**PULVÉRISATION FOLIAIRE :** Contre les mineuses, appliquer une fois les feuilles ouvertes (vers la mi-mai), et répéter le traitement la dernière semaine de juin. Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.

**ARROSAGE DU PIED :** Pour supprimer pendant toute la saison, on peut utiliser LAGON 480 E une fois au début de mai, quand les feuilles commencent à s'ouvrir. Verser uniformément LAGON 480 E non dilué, à la dose de 11 mL par centimètre de diamètre du pied (total cumulatif de tous les pieds), dans de petits trous peu profonds faits avec un instrument pointu sous la couronne de chaque arbre. Boucher les trous avec de la terre. Arroser abondamment juste après avec de l'eau de façon à saturer le système racinaire. Un seul arrosage du pied en mai devrait permettre de supprimer la petite mineuse du bouleau pendant toute la saison. Ne pas faire plus d'un arrosage du pied par saison. Les arrosages du pied peuvent ne pas être efficaces chez les bouleaux nouvellement transplantés qui ne sont pas bien enracinés. Une quantité excessive de LAGON peut abîmer certaines variétés hybrides (p. ex., le bouleau lacinié et le bouleau verruqueux), donc ne pas dépasser la dose conseillée. Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.

Petite mineuse du bouleau	500 mL	5 mL
---------------------------	--------	------

Buis	Tétranyques, mineuses, cochenilles	1 L	10 mL
------	------------------------------------	-----	-------

REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (14 jours). 2 applications maximale per année. Contre les mineuses, appliquer au printemps dès l'apparition des adultes ou au début de l'été pour supprimer les larves dans les feuilles infestées. Éclaircissage : Délai de sécurité (7 jours). Toutes les autres activités : Délai de sécurité (12 heures). TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.

Cèdre	Tétranyques	2 L	20 mL
-------	-------------	-----	-------

REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (14 jours). 2 applications maximale per année. Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.

Douglas taxifolié (semencier) du Douglas, Cécidomyie squamiphage)	Insectes des cônes (cécidomyie des cônes du Douglas, perce-cône du Douglas, chalcis du Douglas, Cécidomyie squamiphage)	2.0 L pour 100 L d'eau.	
--	---	-------------------------	--

Dose maximale de 20 L de produit (9.6 kg m.a.) par hectare. Appliquer lorsque les cônes sont au stade pendant ou presque. Pour des résultats satisfaisants, il importe de couvrir au complet les cônes et le feuillage dans la zone de production de cônes de l'arbre). Maximum de deux applications par année.

REMARQUES : Appliquer par voie terrestre quand les cônes sont au stade pendant ou presque. Pour des résultats satisfaisants, il importe de couvrir au complet les cônes et le feuillage dans la zone de production de cônes de l'arbre. Intervalle minimal entre les applications (10 jours). 2 applications maximale per année. Récolte des cônes : Délai de sécurité (48 jours). Dépistage : Délai de sécurité (5 jours). Classement, lutte contre les animaux, appâtage : Délai de sécurité (1 jour).

Pruche	Tétranyques, cochenilles, mineuse de l'épinette, tordeuse des bourgeons de l'épinette	1 L	10 mL
--------	---	-----	-------

REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (14 jours). 2 applications maximale per année. Éclaircissage : Délai de sécurité (13 jours). Toutes les autres activités : Délai de sécurité (12 heures).

Houx (commun et d'Amérique)	Tétranyques, cochenilles, mineuses	1 L	10 mL
-----------------------------	------------------------------------	-----	-------

REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (14 jours). 2 applications maximale per année. Toutes les activités : Délai de sécurité (12 jours). TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison. Contre les mineuses, appliquer au printemps dès l'apparition des adultes ou au début de l'été pour supprimer les larves dans les feuilles infestées.

Genévrier	Pucerons, chenille burcicole, cécidomyies, Tétranyques	2 L	20 mL
-----------	--	-----	-------

**Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures).**

REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (14 jours). 2 applications maximale per année. Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures).

Mélèze	Mouches Granivores du mélèze, Chalcis Sémivore du Mélèze	5 L	50 mL
REMARQUES : Une seule application par saison, appliquer 3 semaines après la pollinisation; appliquer sur le feuillage, jusqu'au point de ruissellement; pulvérisateur hydraulique au sol ou nébulisateur. Toutes les activités : Délai de sécurité (1 jour). TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.			
Lilas (Syringa spp.)	Mineuses	1,25 L	12,5 mL
REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (10 jours). 2 applications maximale per année. Toutes les activités : Délai de sécurité (15 jours). TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison. Faire deux traitements à 6 semaines d'intervalle. Traiter dès l'apparition des signes de mineuses ou faire le premier traitement au début de juin.			
Chêne	Cochenille dorée du chêne	2 L	20 mL
REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (10 jours). 2 applications maximale per année. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.			
Pin (mugo, rouge, sylvestre)	Pucerons, chenille burcicole, perce-pousse européen du pin, perce-rameau du pin, pyrale des pousses du pin	2 L	20 mL
	Diprion du pin rouge et Neodiprion excitans (larves)	1 L	10 mL
REMARQUES : Contre le perce-pousse européen du pin, appliquer au début du printemps, et répéter le traitement à la mi-juin, en mouillant complètement le bout des branches. Intervalle minimal entre les applications (14 jours). 2 applications maximale per année. Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures).			
Épinette de Sitka (semenciers)	Charançon du pin blanc	20,8 L pour 1 000 L d'eau.	
REMARQUES : Dose maximale de 20,8 L de produit (10 kg m.a.) par hectare. Mouiller complètement les pousses terminales jusqu'au point de ruissellement au moment de la ponte (habituellement au cours de la première quinzaine de mai). Maximum de deux applications par année. Intervalle minimal entre les applications (10 jours). 2 applications maximale per année. Récolte des cônes : Délai de sécurité (49 jours). Dépistage : Délai de sécurité (5 jours). Taille manuelle, tuteurage, liage : Délai de sécurité (27 jours). Classement, lutte contre les animaux, appâtage : Délai de sécurité (2 jours).			
Épinette (usage semenciers et usage forestier)	Insectes des graines et des cônes	10,4- 20,8 L pour 100L d'eau	
Dose maximale de 20,8 L de produit (10 kg m.a.) par hectare. Mouiller complètement les parties de production de cônes de l'arbre jusqu'au point de ruissellement quand les strobiles sont fermés et en train de tourner, mais avant qu'ils atteignent la position horizontale. Pour plus de renseignements sur le moment propice au traitement et sur les espèces d'épinettes traitables, consulter l'agent local de lutte antiparasitaire forestière. Maximum d'une application par année. Intervalle minimal entre les applications (10 jours). Récolte des cônes : Délai de sécurité (49 jours). Dépistage : Délai de sécurité (5 jours). Taille manuelle, tuteurage, liage : Délai de sécurité (27 jours). Classement, lutte contre les animaux, appâtage : Délai de sécurité (2 jours).			
If	Tétranyques, lécanie de Fletcher, cochenilles	2 L	20 mL
REMARQUES : Contre la lécanie de Fletcher, appliquer à la fin de juin et répéter le traitement 2 jours plus tard quand les larves remuent. Intervalle minimal entre les applications (14 jours). 2 applications maximale per année. Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures).			

**AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Loveland Products Canada Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre de Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Loveland Products Canada Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Loveland Products Canada Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

**Bleuet en corymbe**

Cultures	Ravageur	Dose par 1000 L d'eau	Nombre maximal d'applications	Intervalle avant une nouvelle application
BLEUET EN CORYMBE	Drosophile à ailes tachetées	830 mL	2	15 jours

REMARQUES : Appliquer uniquement en postrécolte pour supprimer la drosophile à ailes tachetées (adultes et larves dans les fruits) qui pourrait autrement infester les cultures adjacentes. Le moment d'application variera selon la variété de bleuet en corymbe. Appliquer uniquement en pulvérisation foliaire avec de l'équipement conventionnel pour application terrestre. Utiliser suffisamment d'eau, jusqu'à 1000 L/ha, pour couvrir complètement la culture.

**USAGES RESTREINTS - USAGE FORESTIER**

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NATURE DE LA RESTRICTION : Ce produit doit être employé strictement de la façon autorisée; se renseigner auprès des autorités locales sur la réglementation applicable aux pesticides au cas où un permis serait exigé.

ATTENTION : Lutte antiparasitaire forestière - ce produit peut nuire aux oiseaux et aux autres animaux sauvages dans la zone à traiter.

Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 1 000 L par hectare, sauf indication contraire.

**USAGE RESTREINT-TRAITEMENT AÉRIEN**

ARBRES

RAVAGEURS SUPPRIMÉS

REMARQUES

Pruche, épinette, sapin baumier

Acariens, cochenilles, mineuse de l'épinette, tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Par voie aérienne, utiliser 1,5 L de LAGON 480 E Pour 5-20 L d'eau par hectare. Pulvériser uniformément sous forme de gouttelettes fines. Traiter dès l'éclosion des larves.

1 application maximal par année. Éclaircissage :



## DÉCONTAMINATION

En cas de déversement accidentel de LAGON 480 E Insecticide, frotter immédiatement la surface contaminée avec une solution concentrée de savon à linge ou avec de la soude caustique pour la lessive. Les détergents ne sont pas appropriés. Sur les surfaces en bois naturel, il faut frotter à plusieurs reprises. Éviter les déversements sur tous les types de carreaux à plancher ou de linoléum.

## PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le diméthoate est un composé organophosphoré qui inhibe l'activité de la cholinestérase. Les symptômes habituels d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les étourdissements, une sudation et une salivation excessives, l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas d'intoxication grave, les symptômes peuvent être des contractions musculaires, une faiblesse, des tremblements, une perte de coordination, des vomissements, des crampes abdominales et la diarrhée. Lorsque l'intoxication constitue un danger de mort, on observe une perte de conscience, de l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire accompagnée d'une composante cardiovasculaire secondaire. Il faut traiter les symptômes. S'il y a eu exposition, les analyses de la cholinestérase plasmatique et érythrocytaire peuvent donner une idée du degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer des données de base). L'atropine, administrée uniquement par injection, est l'antidote privilégié.

Les oximes (comme le chlorure de pralidoxime) peuvent avoir un effet thérapeutique s'ils sont administrés dès les premiers symptômes. Cependant, il ne faut les administrer qu'avec de l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir rétabli la perméabilité des voies respiratoires et la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

### Signes et symptômes :

**CAS PEU GRAVES :** Maux de tête, fatigue, vertiges, transpiration.

**CAS ASSEZ GRAVES :** Vue brouillée, nausées, vomissements, serrement de poitrine, difficulté à respirer, crampes abdominales, diarrhée, salivation.

**CAS TRÈS GRAVES :** Contractions musculaires, constriction des pupilles (caractéristique), coma, convulsions et décès.

**DIAGNOSTIC :** Tableau clinique comportant les signes et les symptômes susmentionnés. Diminution du taux de cholinestérase plasmatique ou érythrocytaire de 50 % ou normal.

**TRAITEMENT MÉDICAL :** L'atropine en est un antidote.

**CAS TRÈS GRAVES :** Administrer 4 ou 8 mg d'atropine par voie intraveineuse toutes les 10 à 15 minutes jusqu'à ce que l'atropinisation soit complète.

**CAS MOINS GRAVES :** Administrer 2 à 4 mg d'atropine par voie intramusculaire toutes les 60 minutes. Dès l'apparition des signes d'atropinisation complète, diminuer la dose et la fréquence à 1 mg toutes les 2 à 4 heures. Maintenir l'atropinisation complète pendant au moins 24 heures après le début du traitement. Chez l'enfant, diminuer proportionnellement les doses selon le poids corporel.

Le chlorure de pralidoxime (chlorure de 2-PAM ou Protopam) peut être efficace comme complément de l'atropine. En suivre le mode d'emploi. Ce produit, si on en répète ou prolonge l'emploi, peut causer une inhibition de la cholinestérase. La cyclohexanone est utilisée comme diluant.

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique.

## ENTREPOSAGE

Ne pas utiliser, verser, renverser ni entreposer près d'une source de chaleur ni d'une flamme nue. Ne pas mettre en plein soleil. Expédier et entreposer entre 4 et 30 °C.

## ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.